



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI  
Office fédéral de la santé publique OFSP

Édition du 2 juin 2020

Semaine

# OFSP-Bulletin 23/2020

Magazine d'information pour professionnels de la santé et pour les médias

**VOICI COMMENT  
NOUS PROTÉGER:**  
**[www.ofsp-coronavirus.ch](http://www.ofsp-coronavirus.ch)**



# Impressum

## **ÉDITEUR**

Office fédéral de la santé publique  
CH-3003 Berne (Suisse)  
[www.bag.admin.ch](http://www.bag.admin.ch)

## **RÉDACTION**

Office fédéral de la santé publique  
CH-3003 Berne  
Téléphone 058 463 87 79  
[drucksachen-bulletin@bag.admin.ch](mailto:drucksachen-bulletin@bag.admin.ch)

## **IMPRESSION**

Stämpfli AG  
Wölflistrasse 1  
CH-3001 Berne  
Téléphone 031 300 66 66

## **ABONNEMENTS, CHANGEMENTS D'ADRESSE**

OFCL, Diffusion publications  
CH-3003 Berne  
Téléphone 058 465 5050  
Fax 058 465 50 58  
[verkauf.zivil@bbl.admin.ch](mailto:verkauf.zivil@bbl.admin.ch)

ISSN 1420-4266

## **DISCLAIMER**

Le bulletin de l'OFSP est une revue spécialisée hebdomadaire, en français et en allemand, qui s'adresse aux professionnels de la santé, aux médias et aux milieux intéressés. Ce périodique publie les derniers chiffres en matière de santé ainsi que des informations importantes de l'OFSP.

Abonnez-vous pour recevoir la version électronique du bulletin :  
[www.bag.admin.ch/ofsp-bulletin](http://www.bag.admin.ch/ofsp-bulletin)

# Sommaire

Déclarations des maladies infectieuses _____	4
Statistique Sentinella _____	6
Voici comment nous protéger: <a href="http://www.ofsp-coronavirus.ch">www.ofsp-coronavirus.ch</a> _____	7
Le rapport annuel 2019 sur la radioprotection est publié _____	8
Vol d'ordonnances _____	11

# Déclarations des maladies infectieuses

## Situation à la fin de la 21<sup>e</sup> semaine (26.05.2020)<sup>a</sup>

<sup>a</sup> Déclarations des médecins et des laboratoires selon l'ordonnance sur la déclaration. Sont exclus les cas de personnes domiciliées en dehors de la Suisse et de la principauté du Liechtenstein. Données provisoires selon la date de la déclaration. Les chiffres écrits en gris correspondent aux données annualisées : cas/an et 100 000 habitants (population résidente selon Annuaire statistique de la Suisse). Les incidences annualisées permettent de comparer les différentes périodes.

<sup>b</sup> Voir surveillance de l'influenza dans le système de déclaration Sentinella.

<sup>c</sup> N'inclut pas les cas de rubéole materno-fœtale.

<sup>d</sup> Femmes enceintes et nouveau-nés.

<sup>e</sup> Le nombre de cas de gonorrhée a augmenté en raison d'une adaptation de la définition de réinfection et n'est pas comparable à celui des éditions précédentes du Bulletin. Les déclarations pour le même patient arrivant à des intervalles d'au moins 4 semaines sont maintenant comptées comme cas séparés.

<sup>f</sup> Syphilis primaire, secondaire ou latente précoce.

<sup>g</sup> Les nombres de cas de syphilis ne sont plus comparables à ceux des éditions précédentes du Bulletin en raison d'une adaptation de la définition de cas.

<sup>h</sup> Inclus les cas de diphtérie cutanée et respiratoire, actuellement il y a seulement des cas de diphtérie cutanée.

### Maladies infectieuses:

#### Situation à la fin de la 21<sup>e</sup> semaine (26.05.2020)<sup>a</sup>

	Semaine 21			Dernières 4 semaines			Dernières 52 semaines			Depuis début année		
	2020	2019	2018	2020	2019	2018	2020	2019	2018	2020	2019	2018
<b>Transmission respiratoire</b>												
<b>Haemophilus influenzae: maladie invasive</b>		4		1	7	6	102	133	136	47	69	74
	2.40			0.20	1.10	0.90	1.20	1.60	1.60	1.40	2.00	2.10
<b>Infection à virus influenza, types et sous-types saisonniers<sup>b</sup></b>	2	2	5	33	18	11819	13702	14970	11324	13273	13557	
	1.20	1.20	0.80	5.00	2.70	137.70	159.60	174.40	326.70	382.90	391.10	
<b>Légionellose</b>	14	5	15	27	30	47	523	576	542	117	175	166
	8.50	3.00	9.10	4.10	4.50	7.10	6.10	6.70	6.30	3.40	5.00	4.80
<b>Méningocoques: maladie invasive</b>			2	1	3	38	48	51	13	18	33	
			1.20	0.20	0.40	0.40	0.60	0.60	0.40	0.50	1.00	
<b>Pneumocoques: maladie invasive</b>	1	13	21	15	67	54	704	886	987	365	534	614
	0.60	7.90	12.70	2.30	10.20	8.20	8.20	10.30	11.50	10.50	15.40	17.70
<b>Rougeole</b>		5			34	4	55	225	61	34	200	23
		3.00			5.20	0.60	0.60	2.60	0.70	1.00	5.80	0.70
<b>Rubéole<sup>c</sup></b>			1		1	1		2			2	
			0.60		0.20	0.01		0.02			0.06	
<b>Rubéole, materno-fœtale<sup>d</sup></b>												
<b>Tuberculose</b>	8	9	20	46	27	389	460	530	150	189	239	
	4.80	5.40	3.00	7.00	4.10	4.50	5.40	6.20	4.30	5.40	6.90	
<b>Transmission féco-orale</b>												
<b>Campylobactériose</b>	79	108	146	260	487	448	6597	7842	7176	1603	2312	2143
	47.90	65.40	88.40	39.40	73.80	67.90	76.90	91.40	83.60	46.20	66.70	61.80
<b>Hépatite A</b>	1	2	2	5	7	10	99	94	101	44	24	34
	0.60	1.20	1.20	0.80	1.10	1.50	1.20	1.10	1.20	1.30	0.70	1.00
<b>Hépatite E</b>	2	4	1	7	12	4	98	101	24	37	52	24
	1.20	2.40	0.60	1.10	1.80	0.60	1.10	1.20	0.30	1.10	1.50	0.70
<b>Infection à E. coli entérohémorragique</b>	10	8	9	39	50	38	1064	872	759	203	270	239
	6.10	4.80	5.40	5.90	7.60	5.80	12.40	10.20	8.80	5.90	7.80	6.90
<b>Listériose</b>	2		1	14	2	3	58	41	47	33	11	24
	1.20		0.60	2.10	0.30	0.40	0.70	0.50	0.60	1.00	0.30	0.70
<b>Salmonellose, S. typhi/paratyphi</b>		1		4	2	23	20	30	10	8	11	
		0.60		0.60	0.30	0.30	0.20	0.40	0.30	0.20	0.30	
<b>Salmonellose, autres</b>	11	32	27	59	115	96	1432	1485	1882	322	440	433
	6.70	19.40	16.40	8.90	17.40	14.50	16.70	17.30	21.90	9.30	12.70	12.50
<b>Shigellose</b>	2	1	6	5	10	14	184	256	158	43	75	68
	1.20	0.60	3.60	0.80	1.50	2.10	2.10	3.00	1.80	1.20	2.20	2.00

	Semaine 21			Dernières 4 semaines			Dernières 52 semaines			Depuis début année		
	2020	2019	2018	2020	2019	2018	2020	2019	2018	2020	2019	2018
<b>Transmission par du sang ou sexuelle</b>												
Chlamydieuse	160 96.90	248 150.20	229 138.70	743 112.50	972 147.20	791 119.80	11864 138.20	11590 135.00	11004 128.20	4322 124.70	4868 140.40	4427 127.70
Gonorrhée <sup>e</sup>	52 31.50	75 45.40	61 37.00	196 29.70	329 49.80	207 31.40	3706 43.20	3433 40.00	2578 30.00	1319 38.00	1530 44.10	1034 29.80
Hépatite B, aiguë			3 1.80	1 0.20		6 0.90	22 0.30	30 0.40	43 0.50	6 0.20	12 0.40	16 0.50
Hépatite B, total déclarations	11	27	20	62	79	85	1001	1180	1201	370	465	488
Hépatite C, aiguë		1 0.60	1 0.60		4 0.60	4 0.60	14 0.20	30 0.40	35 0.40	2 0.06	15 0.40	14 0.40
Hépatite C, total déclarations	2	24	34	38	71	94	920	1156	1387	323	432	563
Infection à VIH	5 3.00	2 1.20	14 8.50	15 2.30	29 4.40	32 4.80	378 4.40	406 4.70	432 5.00	112 3.20	164 4.70	165 4.80
Sida		1 0.60	1 0.60	1 0.20	6 0.90	5 0.80	76 0.90	78 0.90	76 0.90	24 0.70	29 0.80	29 0.80
Syphilis, stades précoces <sup>f</sup>	5 3.00	19 11.50	17 10.30	24 3.60	64 9.70	67 10.20	605 7.00	659 7.70	221 2.60	184 5.30	280 8.10	221 6.40
Syphilis, total <sup>g</sup>	5 3.00	23 13.90	20 12.10	28 4.20	82 12.40	86 13.00	859 10.00	954 11.10	913 10.60	248 7.20	382 11.00	355 10.20
<b>Zoonoses et autres maladies transmises par des vecteurs</b>												
Brucellose					1 0.20		7 0.08	6 0.07	5 0.06	2 0.06	2 0.06	1 0.03
Chikungunya					3 0.40		31 0.40	22 0.30	14 0.20	9 0.30	19 0.60	2 0.06
Dengue		3 1.80	5 3.00	1 0.20	21 3.20	18 2.70	226 2.60	171 2.00	174 2.00	57 1.60	86 2.50	86 2.50
Encéphalite à tiques	6 3.60	6 3.60	7 4.20	34 5.20	17 2.60	25 3.80	286 3.30	367 4.30	277 3.20	51 1.50	27 0.80	35 1.00
Fièvre du Nil occidental							1 0.01					
Fièvre jaune									1 0.01			1 0.03
Fièvre Q	2 1.20	2 1.20	2 1.20	7 1.10	16 2.40	5 0.80	77 0.90	73 0.80	43 0.50	15 0.40	40 1.20	20 0.60
Infection à Hantavirus								1 0.01	1 0.01			
Infection à virus Zika						1 0.20	1 0.01		14 0.20			3 0.09
Paludisme	1 0.60	4 2.40	6 3.60	5 0.80	25 3.80	24 3.60	248 2.90	281 3.30	342 4.00	77 2.20	115 3.30	127 3.70
Trichinellose							4 0.05		1 0.01	2 0.06		
Tularémie		3 1.80	2 1.20	1 0.20	14 2.10	8 1.20	139 1.60	122 1.40	133 1.60	16 0.50	25 0.70	24 0.70
<b>Autres déclarations</b>												
Botulisme									1 0.01			
Diphthérie <sup>h</sup>							3 0.03	5 0.06	2 0.02	1 0.03		
Maladie de Creutzfeldt-Jakob					1 0.20	1 0.20	13 0.20	21 0.20	15 0.20	3 0.09	7 0.20	5 0.10
Tétanos												

# Statistique Sentinella

Données provisoires

Sentinella:

**Déclarations (N) des dernières 4 semaines jusqu'au 22.5.2020 et incidence pour 1000 consultations (N/10<sup>3</sup>)**  
**Enquête facultative auprès de médecins praticiens (généralistes, internistes et pédiatres)**

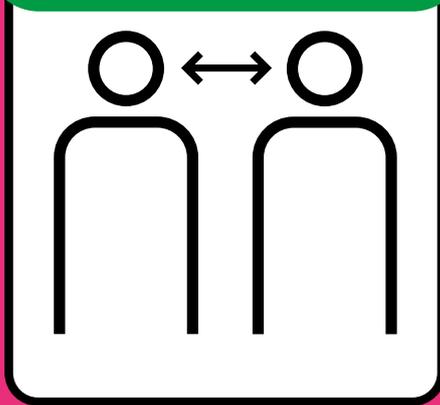
Semaine	18		19		20		21		Moyenne de 4 semaines	
	N	N/10 <sup>3</sup>	N	N/10 <sup>3</sup>						
Suspicion d'influenza	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Oreillons	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Coqueluche	0	0	1	0.1	0	0	0	0	0.3	0
Piqûre de tiques	15	1.7	9	0.9	18	1.7	12	1.7	13.5	1.5
Borréliose de Lyme	7	0.8	11	1.1	11	1.1	3	0.4	8	0.8
Herpès zoster	5	0.6	11	1.1	5	0.5	7	1.0	7	0.8
Néuralgies post-zostériennes	1	0.1	2	0.2	1	0.1	2	0.3	1.5	0.2
<b>Médecins déclarants</b>	<b>159</b>		<b>160</b>		<b>156</b>		<b>136</b>		<b>152.8</b>	

La pandémie actuelle de COVID-19 influence la collecte de données auprès des médecins de famille. La situation actuelle modifie le comportement de consultation médicale des personnes malades, ce qui doit être pris en compte lors de l'interprétation des données. Les données sont donc peu représentatives pour tous les thèmes de déclaration. Cela concerne particulièrement la grippe, car, en plus, les symptômes de la grippe et du COVID-19 sont très similaires. Les chiffres de COVID-19 résultant de la surveillance Sentinella figurent dans le rapport sur les cas suspects déclarés sur le site de l'OFSP (<https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/krankheiten/ausbrueche-epidemien-pandemien/aktuelle-ausbrueche-epidemien/novel-cov/situation-schweiz-und-international.html>).

## VOICI COMMENT NOUS PROTÉGER:



Garder ses distances.



Recommandé : un masque si on ne peut pas garder ses distances.



Si possible, continuer de travailler à la maison.



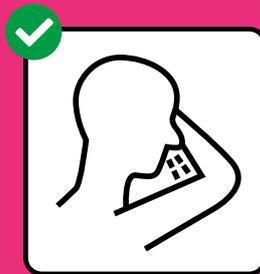
## POUR RAPPEL :



Se laver soigneusement les mains.



Éviter les poignées de main.



Tousser et éternuer dans un mouchoir ou dans le creux du coude.



Rester à la maison en cas de symptômes.



Toujours téléphoner avant d'aller chez le médecin ou aux urgences.

[www.ofsp-coronavirus.ch](http://www.ofsp-coronavirus.ch)



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Swiss Confederation

Bundesamt für Gesundheit BAG  
Office fédéral de la santé publique OFSP  
Ufficio federale della sanità pubblica UFSP  
Uffizi federal da sanadad publica UFSP



Scan for translation

# Le rapport annuel 2019 sur la radioprotection est publié

Depuis le 1<sup>er</sup> juin 2019, l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) dispose d'un mandat légal dans le domaine des rayonnements non ionisants et du son. La nouvelle législation vise à protéger la population contre les effets nocifs des solariums, des traitements à la lumière et au laser, des pointeurs laser ainsi que des manifestations avec émissions sonores et rayonnement laser.

Durant la phase de préparation de cette législation, qui s'est étendue sur plusieurs années et s'est révélée relativement mouvementée, le projet a été conduit par Evelyn Stempf, responsable de section. Dans une longue interview, elle répond aux questions concernant l'origine de la nouvelle loi fédérale et les défis à venir.

En 2019, l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) et l'OFSP ont publié conjointement un rapport sur l'environnement et la santé en Suisse. Un environnement intact renforce la santé de la population ; tel en est l'esprit. La gestion des risques liés aux rayonnements non ionisants et ionisants est donc davantage considérée comme une partie intégrante de la santé environnementale. En conséquence, le Conseil fédéral a décidé, en avril 2019, de prolonger le Plan d'action radium jusqu'en 2022. Environ 1000 bâtiments et jardins identifiés comme potentiellement contaminés au radium-226 pourront donc être examinés et, le cas échéant, assainis. Ainsi, plus personne en Suisse ne devrait être soumis à une exposition élevée et prolongée au radium-226 issu des activités horlogères du passé. Concernant la lutte contre le radon, la stratégie de protection vise à garantir que ce polluant soit davantage pris en compte à l'avenir lors du renouvellement du parc immobilier, ce qui améliorera la qualité de l'air intérieur.

En vue des futurs travaux de démantèlement de la centrale nucléaire de Mühleberg, l'OFSP se voit confronté à un scénario historiquement inédit dans la surveillance de l'environnement qu'il assure. Dans l'ensemble, les risques ont changé : en effet, les rejets de radioactivité dans l'air qui pourraient éventuellement survenir durant les futurs travaux de démantèlement seraient nettement plus faibles et localisés qu'en phase d'exploitation. C'est pourquoi l'OFSP a décidé d'installer, entre autres, une sonde de surveillance de l'air à proximité immédiate de la centrale nucléaire au début de l'année 2020.

## RADIOPROTECTION EN MÉDECINE

« Autant que nécessaire, aussi peu que possible » – cette devise s'applique également à l'utilisation des rayonnements ionisants en médecine. Pour la plupart des patients, les examens et les traitements utilisant les rayonnements sont bénéfiques. Ces dernières années, de nombreux efforts ont été

accomplis pour optimiser les doses de rayonnement, par exemple en introduisant des niveaux de référence diagnostiques. Ceux-ci permettent de maintenir les expositions aux rayonnements à un niveau aussi bas que raisonnablement possible, en tenant compte des nécessités médicales. Actuellement, le « principe de justification » est de plus en plus mis en avant. Cela signifie que les experts examinent dans quels cas un examen radiologique est indiqué ou non. Si tel n'est pas le cas, il en résulte des doses de rayonnements et des coûts inutiles. Avec la révision de l'ordonnance sur la radioprotection, la Confédération a renforcé le principe de justification des applications radiologiques en médecine et prévoit des audits cliniques.

Dans ce contexte, on peut également mentionner la campagne de communication à l'échelle européenne lancée par l'association HERCA (Heads of European Radiological Protection Competent Authorities), qui a pour but de sensibiliser les médecins prescripteurs à une application adéquate et justifiée de l'imagerie médicale. L'OFSP a adapté le matériel de cette campagne aux besoins de la Suisse.

## NOTIFICATION DE 56 ÉVÉNEMENTS

Durant l'année 2019, l'OFSP a enregistré 56 déclarations d'événements radiologiques. Parmi ceux-ci, 33 concernaient des événements radiologiques médicaux. Le rapport annuel contient un aperçu statistique et des rapports succincts sur les incidents les plus significatifs. En 2019, il s'agissait d'une irradiation incorrecte en dermatologie, d'un dépassement de la valeur limite de dose au cristallin dû à une contamination ainsi que de la découverte de plaques de coffre-fort radioactives. Bien que davantage d'événements radiologiques médicaux aient été déclarés par rapport à l'année précédente, il est peu probable que tous les établissements respectent déjà systématiquement la nouvelle obligation, introduite avec la révision de la législation, de notifier les expositions involontaires de



Depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la protection contre les dangers liés au rayonnement non ionisant et au son, plus de 100 pointeurs laser potentiellement dangereux ont été saisis.

patients ou d'organes en radiologie et en médecine nucléaire. L'OFSP continue donc d'informer les entreprises de cette obligation lors de ses inspections.

Le rapport complet « Radioprotection et surveillance de la radioactivité en Suisse – Résultats 2019 », OFSP, division Radioprotection, mai 2020, est disponible sur : <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/das-bag/publikationen/taetigkeitsberichte/jahresberichte-strahlenschutz-umweltradioaktivitaet-und-dosimetrie.html>

Le rapport peut également être commandé sous forme de brochure imprimée : [str@bag.admin.ch](mailto:str@bag.admin.ch)

Gemeinsam mit Verantwortung und Solidarität.

Cuminaivlamain cun responsablidad e cun solidaritad.

# WIR NUS NOUS ION

Ensemble, responsables et solidaires.

Insieme, responsabili e solidali.

**Ensemble contre le nouveau coronavirus.  
Informations sur [ofsp-coronavirus.ch](https://ofsp-coronavirus.ch)**



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Swiss Confederation

Bundesamt für Gesundheit BAG  
Office fédéral de la santé publique OFSP  
Ufficio federale della sanità pubblica UFSP  
Uffizi federal da sanadad publica UFSP

# Vol d'ordonnances

Swissmedic, Stupéfiants

Vol d'ordonnances

**Les ordonnances suivantes sont bloquées**

Canton	N° de bloc	Ordonnances n°s
Bâle-Campagne		8482731
Bâle-Ville		8468762

OFSP-Bulletin  
OFCL, Diffusion publications  
CH-3003 Berne

P.P.

CH-3003 Bern  
Post CH AG

# OFSP-Bulletin

Semaine  
23/2020